

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DES PAYS DE LA LOIRE

36, av. de la Bouvardière 44800 Saint-Herblain **Tél. 02 40 76 84 35** www.crpf.fr

Futaie régulière de douglas



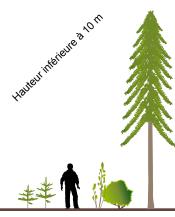
Hauteur supérieure à 10 m



Récolte

Diamètre moyen supérieur à 45 cm

Plantation ou semis ou régénération naturelle



Installation 0 à 15 ans

Obtenir à 15 ans au moins

900 arbres par hectare

bien répartis, dégagés

de la végétation d'accompagnement.



A partir de 45 ans

Récolter la futaie arrivée à maturité
pour installer

un nouveau peuplement.

Renouvellement

Améliorer la qualité du peuplement par la sélection des arbres les plus beaux et les plus gros, maintenir la stabilité et une croissance soutenue.

Objectif

recommandées

Voir au dos

Actions

Actions Biodiversité Conserver une végétation d'accompagnement maîtrisée pour créer un accompagnement favorable à l'équilibre de la forêt. 2

Préserver le sous-étage feuillu au moment des éclaircies.

3

Réflexions sur l'avenir de la parcelle. Conserver, si possible, des feuillus en bordure de la coupe. CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DES PAYS DE LA LOIRE

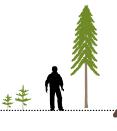
44800 Saint-Herblain Tél. 02 40 76 84 35

Lutaie régulière de douglas

Installation 0 à 15 ans

Actions recommandées

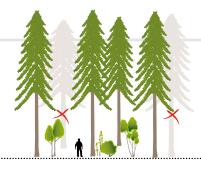




Éducation 15 à 45 ans

1^{ere} éclaircie 15 ans





Renouvellement à partir de 45 ans 🗙





Boisement ou reboisement

• Plantations : densité minimale de 1 100 plants par hectare. Protéger les plants des dégâts de gibier.

1 an après la plantation

Fin des dégagements : les arbres font plus de 2 m de haut, la végétation d'accompagnement fait

• Regarnir les vides supérieurs à 5 ares.

2º éclaircie



Hauteur des arbres dominants : à partir de 13 m

dominants, bien répartis.

20 ans

Eclaircie par prélèvement de 35 % des tiges au profit des arbres élaqués et des arbres dominants.

Hauteur des arbres dominants : 10 m

· Après l'exploitation : élaguer jusqu'à 6 m

Eclaircie par prélèvement de 40 % des tiges au

profit des arbres dominants, les mieux conformés.

de hauteur les 150 plus beaux et plus gros arbres



Éclaircies suivantes



A partir de 25 ans Hauteur des arbres dominants supérieure à 17 m

3 ème éclaircie : prélèvement de 30 % des tiges au profit des arbres élaqués ou des dominants les mieux conformés, puis éclaircir tous les 7 ans.

Atteindre progressivement la densité finale :

150 arbres par hectare élaqués à 6 m de hauteur (au minimum).

CONSEIL PLUS

préserver le

Diamètre moyen des arbres supérieur à 45 cm

Récolte du peuplement

Renouvellement par plantation:

- · Couper en une fois tout le peuplement.
- · Nettoyage du terrain, préparation du sol.
- Reboisement : 1 Installation

Renouvellement:

veiller à la bonne exécution des chantiers. notamment pour la protection des sols et des eaux en s'appuyant par exemple sur le cahier des charges de l'exploitation forestière

irs. Objectif: les arbres 'accompagnement (maintenir iers supérieur des arbres) Dégagements réguliers. dominent la végétation d'acc à la lumière au moins le tiers

Hauteur de 4 à 10 m

Vérification du bon développement du peuplement.

1,5 m de hauteur maximum.

CONSEIL PLUS

Veiller à la bonne exécution du plan de chasse